



DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL  
CELLULE DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION  
SAISON : 2019 / 2020



**REGLEMENT JOUR DE COUPE U11**  
**Football à 8**

**COUPE DEPARTEMENTALE « Challenge Jean PROVOST »**

&

**« Challenge du DISTRICT »**

- *La coupe départementale « Jean Provost » est réservée aux équipes A.*
- *les équipes A éliminées du premier tour de la coupe départementale disputeront le 2ème tour du challenge du district.*
- *Un club ne pourra être représenté que par une seule équipe lors des finales.*
- *Le nombre d'équipes qualifiées sortantes des secteurs se fera proportionnellement au nombre de secteurs, (8 par secteur).*

**RAPPEL:**

La coupe départementale à 8 est réservée aux joueurs « U11 » nés en 2009 et « U10 » nés en 2010.

Le règlement du Football à 8 sera intégralement appliqué (nombre de joueur, dimension du terrain..).

Les joueurs ou joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Les matches devront prioritairement être dirigés par des jeunes présentés par chaque équipe.

Tous les joueurs figurant sur la feuille d'arbitrage doivent être régulièrement licenciés, et qualifiés à la date de la rencontre.

Toute équipe enfreignant cette règle sera disqualifiée.

Rappel que l'arbitrage est éducatif et que le comportement des éducateurs est déterminant pour l'apprentissage des jeunes. Mauvaises touches à refaire par le même joueur.

**DUREE DES RENCONTRES > le temps de jeu d'une équipe ne doit pas dépasser 50 minutes**

Proposition d'organisation : 4 rencontres >> 1 fois 12 mn

Si une ou plusieurs équipes sont absentes, moduler le temps de jeu en respectant la durée maximale.

**DECOMPTE DES POINTS :**

Dans chaque poule, un classement sera établi en fonction du barème suivant :

- match gagné 4 points.
- match nul 2 points.
- match perdu 1 point.
- forfait club 0 point.

En cas d'égalité sur un centre au classement final, il sera pris en compte:

- 1) La totalité des tirs aux buts réussis sur les 12 tirs au but obligatoires
- 2) Avantage à l'équipe l'ayant remportée sur son adversaire
- 3) Différence de buts marqués
- 4) Meilleure attaque
- 5) Tirs aux buts élimination directe

Pour départager 2 équipes en match de classement, il sera pris en compte la totalité des tirs aux buts Réussis sur les 16 tirs aux buts obligatoires (4 matchs).

### **DISPOSITION CONCERNANT L'EPREUVE DES TIRS AU BUT (1er tour 25/01) :**

*Cette épreuve sera organisée avant chaque match y compris match de classement*

*Dans le cadre de la modélisation des pratiques FFF, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but avant chaque match :*

**La séance des tirs aux buts prendra fin après 4 ou 6 tirs même si les équipes sont à égalité.**

- *Avant chaque rencontre, prendre 4 tireurs pour les sites à 4 équipes*
- *Avant chaque rencontre, prendre 6 tireurs pour les sites à 3 équipes*
- *L'ensemble des joueurs y compris le gardien tirent les coups de pied de réparation.*
- *1er match: prendre soit 4 ou 6 joueurs selon nombre d'équipe sur le centre).*
- *2ème match: prendre les joueurs qui n'ont pas tirés ainsi de suite.*

### **DISPOSITION CONCERNANT L'EPREUVE DE JONGLERIES (2<sup>ème</sup> tour du 14/03 et finales) :**

***Cette épreuve sera organisée avant les matchs.***

Toutes les équipes présentes participent à l'épreuve des jongleries. Cette épreuve départagera les équipes en cas d'égalité au classement à l'issue des matchs de poules et match de classement.

Il sera tenu compte **du total des 8 meilleurs** résultats sur les 12 participants de chaque équipe sur l'ensemble des contacts (pieds et tête).

**30 contacts pied droit et 30 contacts pied gauche / 10 têtes (aucun rattrapage pour ces 2 surfaces de contact)  
Un essai par pied / tête.**

Libre choix de monter le ballon avec le pied de son choix (de préférence) ou à la main.

En cas d'égalité dans le total des contacts, les équipes seront départagées suivant l'ordre ci-après :

#### **1) ADDITION AU TOTAL DES 8 MEILLEURS**

1er au total du 9<sup>ème</sup>

2<sup>ème</sup> au total du 10<sup>ème</sup>

3<sup>ème</sup> au total du 11<sup>ème</sup>

4<sup>ème</sup> au total du 12<sup>ème</sup>

#### **2) EGALITE - DECOMPTE DES POINTS :**

Dans chaque poule, un classement sera établi en fonction du barème suivant :

- match gagné : 4 points.
- match nul : 2 points.
- match perdu : 1 point.
- match perdu par pénalité : 0 point.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points au classement, le premier et le seul critère pour les départager est l'épreuve des jongleries.

**Les membres de la commission foot animation se réservent le droit de modifier à tout moment l'organisation / le format de ces journées festives.**

## **COUPE DEPARTEMENTALE « Challenge Jean PROVOST »**

### **Tour préliminaire organisation secteur du 05 octobre 2019**

Toutes les équipes A issues de chaque secteur sont réparties dans plusieurs poules de 3 ou 4 équipes sur un même centre.

Les équipes A inscrites en championnat départemental sont têtes de séries dans chaque poule.

Les 8 meilleures équipes A sont qualifiées pour le 1<sup>er</sup> tour organisation district du « challenge Jean Provost » du 25 janvier 2020.

Les équipes A restantes participeront au 1<sup>er</sup> tour secteur du « challenge du district » du 09 novembre 2020.

### **1er Tour organisation district du 25 janvier 2020**

Les 48 équipes A qualifiées issues des secteurs sont réparties en 6 sites géographiques de 8 équipes (**les longs déplacements seront limités dans la mesure du possible**).

2 poules de 4 équipes seront constituées dans chaque centre. **4 équipes qualifiées par centre.**

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent ; à l'issue de ces rencontres, un classement est établi de 1 à 4 dans chaque poule.

Le premier de la poule 1 rencontre le premier de la poule 2. Ces 2 équipes sont qualifiées pour le 2<sup>ème</sup> tour de coupe départementale « Jean Provost ».

Le deuxième de la poule 1 rencontre le 2<sup>ème</sup> de la poule 2. Ces 2 équipes sont qualifiées pour le 2<sup>ème</sup> tour de coupe départementale « Jean Provost ».

Le troisième de la poule 1 contre le 3<sup>ème</sup> de la poule 2, le 4<sup>ème</sup> de la poule 1 contre le 4<sup>ème</sup> poule 2

Ces 4 équipes rentrent dans le tableau du challenge du district.

### **2ème Tour organisation district du 14 mars 2020**

Les 24 équipes qualifiées du 1er tour sont réparties en 3 centres géographiques de 8 équipes (**les longs déplacements seront limités dans la mesure du possible**).

2 poules de 4 équipes seront constituées dans chaque centre, **les 2 premiers de chaque poule qualifiés pour la finale du 06 juin 2020 à ?**

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent ; à l'issue de ces rencontres, un classement est établi de 1 à 4 dans chaque poule.

Le premier de la poule 1 rencontre le 1<sup>er</sup> de la poule 2. Ces 2 équipes sont qualifiées pour la finale de coupe départementale « Jean Provost ».

Le deuxième de la poule 1 rencontre le 2<sup>ème</sup> de la poule 2. Ces 2 équipes sont qualifiées pour la finale de coupe départementale « Jean Provost ».

Le troisième de la poule 1 contre le 3<sup>ème</sup> de la poule 2.

Le quatrième de la poule 1 contre le 4<sup>ème</sup> de la poule 2.

A l'issue des classements, **les 3 meilleurs 3<sup>ème</sup> et le meilleur 4<sup>ème</sup> à l'épreuve des jongleries, sur l'ensemble des 3 centres sont qualifiés pour la finale de coupe départementale « Jean Provost »**

### **le 16 MAI 2020 à AUVERS LA HAMON**

Les 8 équipes éliminées sont remises à la disposition des secteurs.

**16 équipes qualifiées pour la finale de la COUPE DEPARTEMENTALE « Jean PROVOST »**

**Le samedi 16 mai 2020 à AUVERS LE HAMON (journée complète)**

## **CHALLENGE DU DISTRICT**

### **Tour préliminaire secteur du 09 novembre 2019**

Les équipes A éliminées du 1<sup>er</sup> tour secteur du 05 octobre 2019 et les équipes B-C-D-E .... sont réparties en 2 centres par poule de 3 ou 4 équipes.

Les 8 meilleures équipes sont qualifiées pour le 1<sup>er</sup> tour du « challenge du district » du 25 janvier 2020.

Les équipes éliminées sont remises à la disposition des secteurs.

### **1<sup>er</sup> Tour district du 25 janvier 2020**

Les 48 équipes A-B-C .... qualifiées issues des secteurs sont réparties en 6 sites géographiques de 8 équipes (**les longs déplacements seront limités dans la mesure du possible**).

2 poules de 4 équipes seront constituées dans chaque centre. **4 équipes qualifiées par centre.**

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent ; à l'issue de ces rencontres, un classement est établi de 1 à 4 dans chaque poule.

Le premier de la poule 1 rencontre le premier de la poule 2. Ces 2 équipes sont qualifiées pour le 2<sup>ème</sup> tour du challenge du district.

Le deuxième de la poule 1 rencontre le 2<sup>ème</sup> de la poule 2. Ces 2 équipes sont qualifiées pour le 2<sup>ème</sup> tour du challenge du district.

Le troisième de la poule 1 contre le 3<sup>ème</sup> de la poule 2, le 4<sup>ème</sup> de la poule 1 contre le 4<sup>ème</sup> de la poule 2 pour déterminer le classement.

Ces 4 équipes sont remises à la disposition des secteurs.

### **2<sup>ème</sup> Tour district du 14 mars 2020**

Les 48 **équipes** sont réparties en 6 sites géographiques de 8 équipes. Elles sont issues d'une part du 1<sup>er</sup> tour du challenge du district (24 équipes) et d'autre part par les équipes éliminées de la coupe départementale Jean PROVOST (24 équipes).

2 poules de 4 équipes seront constituées dans chaque centre. **2 équipes qualifiées par centre**

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent ; à l'issue de ces rencontres, un classement est établi de 1 à 4 dans chaque poule.

Le premier de la poule 1 rencontre le 2<sup>ème</sup> de la poule 2. Le vainqueur est qualifié pour la finale du « challenge du district ».

Le deuxième de la poule 1 rencontre le 1<sup>er</sup> de la poule 2. Le vainqueur est qualifié pour la finale du « challenge du district ».

Le troisième de la poule 1 contre le 3<sup>ème</sup> de la poule 2.

Le 4<sup>ème</sup> de la poule 1 contre le 4<sup>ème</sup> de la poule 2, afin de déterminer le classement du centre.

A l'issue des classements, **les 4 meilleurs 3<sup>ème</sup> à l'épreuve des jongleries, sur l'ensemble des 6 centres seront qualifiés pour la finale du challenge du district le 16 mai 2020 à AUVERS LE HAMON**

32 équipes éliminées remises à la disposition des secteurs.

**ATTENTION SI 2 EQUIPES D'UN MÊME CLUB FINISSENT 1<sup>ière</sup> ou 2<sup>ème</sup> DE LEUR POULE, IL FAUT QUE CES 2 EQUIPES SE RENCONTRENT AFIN QU'UNE SEULE DE CES 2 EQUIPES REPRESENTE SON CLUB LORS DE LA FINALE**

**16 équipes qualifiées pour la finale du challenge du district « U11 »**

**le samedi 16 mai 2020 (journée complète) à AUVERS LE HAMON**